

BREVET D'INVENTION.

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

N° 447.587

1. — LAMPES ET ALLUMETTES.

Nouveau système de briquet-allumeur.

M. ÉDOUARD HUSSON résidant en France (Seine).

Demandé le 23 août 1912.

Délivré le 31 octobre 1912. — Publié le 9 janvier 1913.

La présente invention a pour objet un nouveau système de briquet allumeur.

Diverses formes d'exécution de l'invention sont représentées à titre d'exemple sur le dessin ci-joint.

La figure 1 est une élévation du briquet fermé.

La figure 2 est une élévation correspondante montrant le briquet ouvert avec le couvercle emboîté sur l'extrémité inférieure de l'enveloppe.

La figure 3 est une coupe longitudinale du briquet, le couvercle étant représenté enlevé.

Les figures 4 et 5 montrent, respectivement en élévation et en coupe, le porte-molette-porte-pastille combiné amovible.

La figure 6 est une élévation d'une variante.

Dans les divers exemples représentés, le briquet comporte une enveloppe *a* dans laquelle se loge la mèche imbibée *b*, débouchant au dehors, de la façon usuelle, à travers un manchon fileté *c*.

Ce qui caractérise particulièrement le nouveau briquet, c'est que dans son enveloppe se trouve réservé, par une douille *d* rapportée ou solidaire de ladite enveloppe, un logement à partie supérieure évasée.

Comme le montre le dessin, la partie inférieure *d* de la douille est par exemple cylindrique, et la partie supérieure *d'* tronconi-

que. Cette douille sert d'une part d'entonnoir pour charger d'essence la mèche *b*, et une fois cette opération terminée, elle forme logement pour l'emboîtement, avec serrage, d'un porte-molette porte-pastille combiné amovible. Ce porte-molette porte-pastille est représenté séparément et enlevé par les figures 4 et 5 du dessin. Il est constitué par un tube *e*, à extrémité supérieure évasée *e'*, et sur les bords duquel sont saillies deux flasques *e''* formant chapes pour le pignon *e'''* de la molette *f*. L'évasement du tube peut n'exister que sur sa surface extérieure, vu qu'il n'a d'autre but que de permettre un serrage du porte-molette dans la douille *d*, intérieurement au tube; au-dessous de la molette *f* est disposée, de la façon connue, une pastille *g* reposant sur un ressort de poussée *h* dont l'extrémité inférieure s'appuie sur un bouchon fileté *i*.

Le couvercle *j* du briquet ainsi établi pourra être totalement amovible ou être articulé à charnière sur l'enveloppe. Dans les exemples représentés par le dessin, le couvercle est supposé totalement amovible. L'enveloppe peut alors être décollée à la partie supérieure *a'* et à la partie inférieure *a''*, de façon qu'on puisse emboîter le couvercle *j* sur l'une ou l'autre de ces extrémités décollées, comme le montrent respectivement les figures 1 et 2.

Dans la variante de la figure 6, le briquet est associé avec un porte-mèche, c'est-à-dire avec un tube *k* fixé extérieurement sur l'enveloppe *a* et servant, de la façon connue, de guidage de retenue pour une grosse mèche *m* s'allumant par étincelle, sans imprégnation par l'essence. Suivant le sens dans lequel on fera tourner la molette *f*, on dirigera les étincelles sur la mèche *b*, imprégnée d'essence, ou bien sur la mèche *m*. De préférence quand on voudra se servir de la mèche *m*, on retournera le porte-molette *d-d'* de façon à faire fonctionner les dents de la molette dans le sens convenable.

15 RÉSUMÉ :

1° Un briquet allumeur caractérisé en ce que l'enveloppe usuelle, où est logée la mèche imprégnée d'essence, est réservé, par une douille rapportée ou solidaire de ladite enveloppe, un logement, à partie supérieure évasée, où s'engage à frottement, grâce à cet évasement, une douille amovible formant porte-molette et porte-pastille et constituée à cet effet par un tube terminé à sa partie supérieure par des flasques portant le pivot

de la molette et servant de logement à la pastille disposée au sommet d'un ressort intérieur, lequel s'appuie, par son extrémité inférieure, sur un bouchon; la douille d'emboîtement du porte-molette-porte-pastille servant de tube de remplissage pour l'essence quand ledit porte-molette est retiré.

2° Une forme d'exécution dans laquelle l'enveloppe du briquet porte extérieurement un tube de guidage pour une mèche sans imprégnation, disposé, par rapport à la molette, du côté opposé à la mèche imprégnée, l'allumage de la mèche non-imprégnée ou celui de la mèche imprégnée pouvant ainsi se faire à volonté de préférence après retournement du porte-molette dans la gaine où il est logé.

3° Une forme d'exécution dans laquelle l'enveloppe du briquet est décollée à la partie supérieure et à la partie inférieure, les deux parties décollées pouvant servir à volonté à l'emboîtement d'un couvercle amovible quand le briquet doit être fermé ou tenu à la main pour l'usage.

É. HUSSON.

Par procuration :

L. GARDET.

Fig. 1.

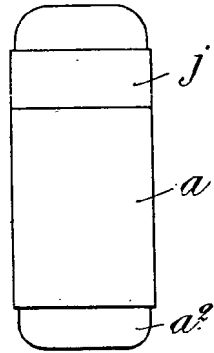


Fig. 2.

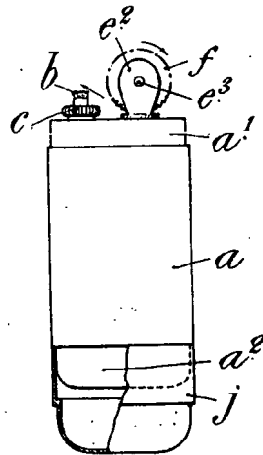


Fig. 3.

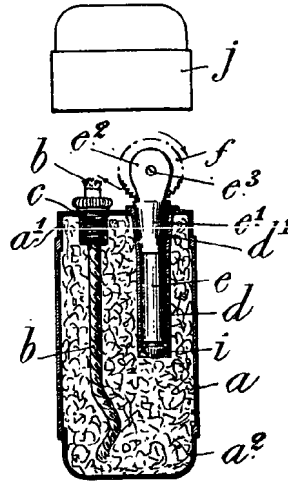


Fig. 4.

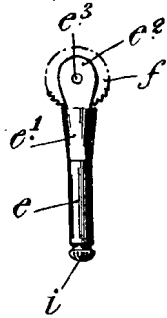


Fig. 5.

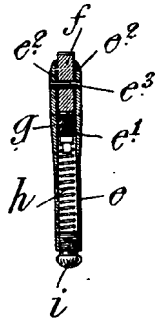


Fig. 6.

